

***AFEM ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MERIDIONALE***

***DECLARATION DE L'AFEM SUR LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANNEEN  
Alger, 25 Février 2006***

*« Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux  
des femmes et des hommes »*

L'AFEM, fédération européenne d'associations de six Etats membres méridionaux de l'UE, rappelle aux Chefs d'Etats et de gouvernement des trente-cinq pays membres du Partenariat Euro-méditerranéen en ce moment crucial pour l'avenir du PEM, l'impérieuse obligation qui est la leur :

1. De sauvegarder, de renforcer, et de garantir effectivement et sans équivoque les droits fondamentaux, y compris les droits sociaux, et les libertés fondamentales de toutes les personnes, femmes et hommes.
2. De mettre un terme aux violations persistantes des droits fondamentaux des femmes - notamment sous couvert de respect de la différence des cultures et des traditions - et d'appliquer de manière effective l'égalité réelle de genre dans tous les domaines.

Le respect de ces valeurs et objectifs horizontaux de l'UE, tel qu'imposé par les Traités, constitue la pierre angulaire du Partenariat Euro-Méditerranéen et la condition sine qua non d'appartenance et d'adhésion à l'UE (art. 6, 7 et 49 du TUE, art. 2 et 3(2) du TCE).